

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 10 février 2010 portant nomination au Comité médical supérieur

NOR : SASP1030121A

La ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires et notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2007 portant nomination au Comité médical supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

M. le professeur TROTOUX (Jacques) est nommé membre titulaire du Comité médical supérieur (section des longues maladies) en remplacement de M. le professeur LACCOURREYE (Henri).

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN